

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
3^e SÉANCE

39^e période administrative 2024-2028

Année 2024-2025

Lundi 23 septembre 2024, à 19h30
Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de M. Pierre-Yves Jeannin (PVL), président.

Sont présents 35 membres du Conseil général, y compris le président : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Zoé Bachmann (VPS/solidaritéS), Kim Biloni (SOC), Nolan Bongiovanni (UDC), Anne Bourquard Froidevaux (SOC), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Marc-André Bugnon (UDC), Laurence Castillon (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), Jari Correvon (PLR), Cindy Da Costa Tavares (SOC), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Marie-Line Egger (SOC), Zully Faralli (SOC), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Camille Gonseth (PLR), Manuela Honegger Heller (SOC), Ariane Huguenin (SOC), Gabriel Jeanneret (SOC), Pierre-Yves Jeannin (PVL), Philippe Loup (SOC), Loïc Muhlemann (SOC), Valérie Nys (VPS/Les Vert-e-s), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Dimitri Paratte (VPS/solidaritéS), Sarah Pearson Perret (PVL), Thomas Perret (VPS/POP), Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), Marc Rémy (PLR), Pauline Schneider (SOC), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Bastien Tenky (UDC), Marie-Jeanne Tschudi (SOC), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 4 suppléant-e-s du Conseil général : M. Frédéric Cognard (PLR), M. François Chédel (VPS/solidaritéS), Mme Olga Rak (PVL), M. Mario Vieira (PLR).

Sont excusés 6 membres du Conseil général : M. Alain Rapin (PLR), Mme Mila Meury (VPS/solidaritéS), Mme Sylvie Hofer-Carbonnier (PVL), Mme Marine Mühlethaler (PLR), Mme Raphaèle Tschoumy (PLR), M. Aël Kistler (PVL).

Le Conseil communal est représenté par Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), présidente, Mme Nicole Baur (Les Vert-e-s), vice-présidente, M. Jonathan Greillat (SOC), Mme Julie Courcier Delafontaine (SOC), Mme Johanna Lott Fischer (Les Vert-e-s).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 2^e séance, du lundi 2 septembre 2024, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin** mentionne :

1. Modification dans les sous-commissions financières : M. Jari Correvon (PLR) remplace M. Benoît Zumsteg (PLR) à la sous-commission financière V et M. Benoît Zumsteg (PLR) remplace M. Jari Correvon à la sous-commission IV.
2. Information d'une résolution de l'Assemblée citoyenne Neuchâtel Est intitulée « Oui à l'aménagement de la gare ».
3. Copie d'un courrier adressé à la conseillère communale responsable du Dicastère FFSS concernant le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés et réouverture de l'école de Chaumont.
4. Invitation au spectacle pyromusical de la Fête des vendanges 2024.
5. Invitation au vernissage de l'œuvre d'Aloïs Dubach, le mercredi 23 octobre 2024 à 17h00, chemin du Saut à Valangin.
6. Envoi d'une question écrite no 24-801 du groupe VertsPopSol par Mme Zoé Bachmann et consorts intitulée « Street food festival ».

Communiqués de presse

- Du Dicastère FFSS intitulé « Le collège de La Coudre fête son demi-siècle d'existence ».
- Du Conseil communal intitulé « Un nouveau chef pour conduire la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments ».
- Du Conseil communal intitulé « Pour ma formation, j'ai choisi la Ville ! » Des jeunes posent pour une campagne de recrutement.

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

- 24-011 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un point de situation sur le projet des Jeunes-Rives et une demande de prolongation de l'utilisation du parking
- 24-012 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le remplacement du bassin de Serrières

B. Autres objets

- 24-603 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Coopérer pour durer ! »
- 24-304 Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Pour que la Ville de Neuchâtel signe le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles »
- 24-305 Motion du parti UDC intitulée « Pour une sécurité renforcée et un meilleur cadre de vie pour tous »
- 24-604 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Pour le maintien des ACF »

Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.

- 22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

Séance du Conseil général – Lundi 23 septembre 2024

Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.

22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 5 septembre 2022.

Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

Neuchâtel, les 3, 13 et 20 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Violaine Blétry-de Montmollin

Le chancelier,

Daniel Veuve

Propos présidentiels

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- Je rappelle aux groupes et aux partis la tenue des entretiens DuPeyrou, le 30 novembre dès 10h. Les présidents de section et les chefs de groupe ont reçu une invitation. Merci d'informer la Chancellerie quant à vos représentants jusqu'au 7 novembre au plus tard.

J'invite les chefs de groupe à passer vers Mme Zehr à l'issue de la séance : elle a un petit cadeau, elle vous remettra des pin's aux couleurs de la Ville, destinés à chaque conseillère et conseiller général-e et suppléant-e. En effet, vous êtes, Mesdames et Messieurs, des représentants de la Ville officiels et il semblait important que vous puissiez l'afficher à certaines occasions.

ASSERMENTATION

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, procède à l'assermentation d'un membre élu au Conseil général, M. Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), absent lors des deux précédentes séances.

24-011

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un point de situation sur le projet des Jeunes-Rives et une demande de prolongation de l'utilisation du parking

M. Dimitri Paratte, rapporteur de la Commission du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments, déclare :

- La Commission DTIB s'est laissé convaincre de la pertinence du projet d'arrêté du Conseil communal lors de sa séance du 10 septembre 2024.

Si la modification anticipée du plan d'affectation devait donner un outil de pression simple au Conseil général pour le bon suivi du plan de transformer en profondeur les Jeunes-Rives, il ne s'est trouvé personne pour requérir de transformer le parking en friche, tant que des solutions concrètes pour sa fermeture n'ont pas été trouvées. En effet, ce serait la conséquence immédiate d'une mise en œuvre un peu vexatoire de notre plan d'aménagement au 1^{er} janvier de l'année qui vient.

Pour mémoire, nous nous retrouvons dans cette situation car la satisfaction des protecteurs des arbres et des véliplanchistes a nécessité quelques méandres juridiques et séances de négociation à la satisfaction de tous.

Ainsi, la commission a préavisé à l'unanimité et favorablement l'arrêté, en ce sens qu'elle recommande à cette assemblée de l'adopter.

Quelques inquiétudes ont été soulevées lors de notre commission, notamment qu'un tel report d'une année soit utilisé pour justifier de mesures d'accompagnement et de compensation maximalistes. Le Conseil communal n'a ni prévu la gratuité généralisée des transports publics pour compenser la suppression des places de parc, ni prévu la

compensation pleine et entière, une à une, des places de parc qui vont être supprimées.

La question est d'autant plus compliquée que le projet Univers pour l'Université, sur l'ancien parking de Panespo, causera la suppression d'autres places de parc sur nos belles et plus si jeunes rives...

La complexité de ces mesures se conjuguera également avec le calcul d'un éventuel prolongement du Littorail et l'accroissement de la place faite aux piétons et aux commerces dans les faubourgs.

Sans engager votre obligé, il est possible que la place Alexis-Marie-Piaget soit excavée pour y installer un parking en ouvrage. Une partie de ces éléments nous seront amenés l'année prochaine, afin que nous avalisions ou non les options prises.

Dans ce contexte, nous vous recommandons d'accepter de repousser le moment du compromis final sur le sort des compensations et mesures d'accompagnement pour la fermeture prochaine – mais certaine – du parking des Jeunes-Rives.

M. Christophe Schwarb, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Je me propose de prendre la parole en premier, puisque je suis l'auteur, avec mon groupe, de l'amendement.

Bien évidemment, le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du rapport n° 24-011. En introduction, j'aimerais tout d'abord remercier le Conseil communal pour ce rapport.

Nous relevons avec plaisir que les travaux ont *enfin* démarré, après des années de tergiversations. Le résultat aujourd'hui – même si ce n'est pas terminé et qu'il est incomplet – peut être qualifié de magnifique. Nous avons pu voir, cet été, une fréquentation importante des Jeunes-Rives. Nous avons presque envie de dire que le projet, tel qu'il a été conçu, est victime de son succès.

Nous ne pouvons que nous réjouir du travail enfin effectué et, surtout, de constater que le secteur 1 sera pratiquement intégralement réalisé dans le courant de l'année prochaine, avec l'aménagement de la place du 12-septembre, l'installation du restaurant, la finalisation du vestiaire et le réaménagement de la crique qui se situe à l'est. La création du café-bain devrait suivre.

Nous regrettons – et c'est le centre du rapport qui nous est présenté aujourd'hui – les retards dus, en particulier, à toutes les procédures d'opposition. Cela a été relevé précédemment par le rapporteur de la commission. Ce retard a pratiquement duré deux ans.

Nous rappelons également que le Conseil communal savait, il y a 4 ans, qu'il devait présenter des mesures d'accompagnement et de compensation suite à la décision de fermeture du parking.

Pour la bonne forme, et pour que les choses soient tout à fait claires, j'aimerais dire ici qu'il n'y a, à ma connaissance, aucun groupe politique du Conseil général qui remet en cause la fermeture du parking des Jeunes-Rives. En particulier, et déjà par mon entremise il y a 4 ans, le groupe PLR avait indiqué que ce parking devait être fermé une fois les travaux réalisés et les mesures de compensation effectuées.

A ce jour, malheureusement, seules des *esquisses* de mesures de compensation ont été étudiées. Elles devront évidemment être développées dans les mois qui viennent.

Nous savons aussi que le Conseil communal devra également prendre en compte la fermeture du parking de Panespo – comme relevé par le rapporteur de la commission – ainsi que le changement de propriétaire du complexe de la Maladière. Cela rend les discussions un petit peu plus difficiles pour la Ville.

Nous comprenons donc aujourd'hui la demande du Conseil communal de solliciter la prolongation du maintien du parking pour une année supplémentaire, plutôt que de laisser un *no man's land* à la place. Pour la petite histoire, nous rappelons que le parking rapporte quand même quelques centaines de milliers de francs par année à la Ville de Neuchâtel.

La demande de prolongation sera donc soutenue unanimement par le groupe PLR, *d'autant plus* que le Conseil communal s'engage – comme mentionné dans le présent rapport – à présenter au Conseil général un rapport concernant l'aménagement du secteur 2 dans la première moitié de l'année 2025.

Aux yeux du PLR, il y a donc lieu de s'inspirer du passé et d'anticiper de nouvelles oppositions au secteur 2, lesquelles pourraient reporter une nouvelle fois les travaux projetés. C'est dans cet esprit que nous accepterons le rapport et l'arrêté, et qu'un amendement a été déposé. Son but est simplement de permettre au Conseil communal de travailler de manière sereine, et de ne pas devoir repasser devant notre Autorité pour des questions formelles, en cas d'opposition et de report des travaux.

J'invite donc aujourd'hui tous les groupes à accepter le rapport du Conseil communal, ainsi que l'amendement que j'ai déposé : il s'agit d'un amendement formel, destiné à permettre au Conseil communal de travailler sereinement.

M. Romain Brunner, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Mon préopinant ayant déjà bien résumé la situation du chantier, je ne vais pas m'appesantir sur le sujet : la question ici est principalement de faire preuve de pragmatisme pour que les travaux des Jeunes-Rives puissent continuer, tout en évitant d'avoir un parking fermé pendant une année, alors que rien ne se passe à cet endroit.

Il n'est pas vraiment surprenant qu'un chantier complexe et émotionnel comme celui des Jeunes-Rives prenne du retard. Il est donc de notre responsabilité de faire en sorte d'en minimiser l'impact sur la population.

De plus, le projet de départ du secteur 2 n'étant plus complètement pertinent à la lumière des problématiques actuelles, il est également positif que ce projet ait du temps pour évoluer, par exemple vers une solution conservant plus d'arbres existants et de pleine terre. Qui sait ? On peut rêver que les recettes découlant de l'année d'utilisation supplémentaire du parking puissent être utilisées pour des aménagements supplémentaires en faveur de la biodiversité sur le site.

Ce délai d'un an permettra également au Conseil communal de rechercher des solutions concrètes pour pallier la diminution du stationnement à l'est du centre-ville, car le projet d'extension de l'Université – Univers – aura également un impact sur les places de stationnement dans cette zone.

Vous vous en doutez, notre groupe ne regrette pas la suppression de places de parc. Toutefois, il est crucial qu'une réduction de l'offre de stationnement soit assortie de mesures d'accompagnement adaptées pour sortir les voitures de la ville, tout en gardant une accessibilité optimale. Il serait totalement inacceptable de rechercher simplement une compensation du stationnement à un autre endroit, sans favoriser un transfert vers d'autres modes de transport.

On peut mentionner ici, par exemple, l'extension du Littorail à l'est, ou l'augmentation de la fréquence de la ligne TransN en direction du Nid-du-Crô, couplée à une entente avec le propriétaire du parking de la Maladière.

Notre groupe prend donc acte du rapport à l'unanimité et acceptera l'arrêté. Toutefois, il restera très attentif aux solutions envisagées et proposées d'ici à la date butoir du 1^{er} janvier 2026.

Concernant l'amendement PLR, notre groupe est partagé, et nous verrons, selon les discussions, si une interruption de séance est nécessaire ou non.

Mme Olga Rak, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le rapport accompagné de son arrêté nous demande de cautionner le retard. Pour rappel, la démarche participative sur le secteur des

Jeunes-Rives avait été menée en 2014 : cela fait donc déjà 10 ans. Et ce n'est que cet été, en 2024, que la population a pu profiter d'une partie des nouveaux aménagements des rives.

Les premiers retours des habitants sont positifs, et nos remerciements vont à tous les services de la Ville et aux entreprises qui ont rendu cela possible. A nous toutes et tous de nous assurer que nous ne devons pas attendre le secteur 2 dix ans de plus.

Vous l'avez compris, nous déplorons que les travaux du secteur 1 aient pris du retard, même si les raisons – oppositions, montée des eaux, pause du chantier pendant l'été – sont tout à fait compréhensibles.

Nous attendons avec impatience que le Conseil communal nous présente le projet du secteur 2, annoncé maintenant pour février-mars 2025. En attendant que les travaux commencent sur ce secteur, fermer le parking nous paraît effectivement dénué de sens. Nous sommes donc en faveur de l'arrêté tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Pour ce qui est de l'amendement, nous nous y opposons pour ne pas laisser de place aux retards supplémentaires, pour inciter l'enchaînement des travaux prévus et l'analyse de la mobilité dans le secteur. Le planning de fermeture définitive pourra être ajusté, si nécessaire, lors de la présentation du projet par le Conseil communal en 2025.

Mme Kim Biloni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste prend acte du rapport n° 24-011 concernant la demande de prolongation de l'utilisation du parking des Jeunes-Rives. Tout d'abord, nous souhaitons remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui ont œuvré à l'élaboration de ce rapport, mais également toutes les parties prenantes qui travaillent actuellement à la réalisation de nos nouvelles rives.

Comme le reste de la population, nous suivons avec un grand intérêt l'évolution des Jeunes-Rives. Cet été, nous avons toutes et tous été séduits par les premières infrastructures. Les rives ont été envahies par la population dès les premiers rayons de soleil. Pour preuve, Festi'neuch et le Festival des sports ont joui d'une affluence massive au bord de notre lac. Les rives ont été instantanément adoptées et utilisées par nos habitantes et habitants, ainsi que par les touristes. Le rapport nous montre alors la suite des installations prévues, et nous ne pouvons que nous impatienter de l'été prochain.

Cependant, le point qui nous intéresse aujourd'hui, c'est le parking des Jeunes-Rives. Le Conseil communal nous demande une prolongation, justifiée par les oppositions et la difficulté à compenser les places qui seront perdues par cette fermeture. Ces retards ont aussi un impact sur

notre calendrier politique, étant donné que le rapport du secteur 2 ne sera présenté qu'en 2025.

Pour le groupe socialiste, la fermeture du parking en l'absence d'une proposition alternative pour son utilisation n'est pas envisageable. En revanche, le groupe socialiste ne souhaite pas que la difficulté à compenser une partie des places devienne l'argument phare pour retarder le projet du secteur 2.

La stratégie actuelle de la Ville vise à sortir les voitures du centre-ville, exception faite des riverains et riveraines en zone bleue. Nous soutenons activement cette démarche. Nous souhaitons donc que ce nouveau calendrier favorise et renforce les démarches envisagées, notamment auprès des propriétaires du parking de la Maladière.

Dans ce cadre, il s'agira également de prêter une attention particulière au fait que de nombreuses patientes et patients, ainsi que du personnel travaillant à l'hôpital Pourtalès se retranchent déjà sur ce parking. Nous demandons donc que cette utilisation soit prise en compte lors des discussions, et que la recherche d'une place ne devienne pas, à elle seule, une urgence pour les usagers et usagères de l'hôpital.

En conclusion, nous sommes favorables à la prolongation d'une année demandée par le Conseil communal. Nous espérons, comme ce dernier, que ce laps de temps suffira à renforcer le projet du secteur 2, dont nous nous réjouissons d'ores et déjà.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments (DTIB), déclare :

- Je dois dire qu'il est assez agréable de prendre la parole lorsque l'on a une telle unanimité. Je vous remercie, surtout, de ne pas vous être opposés à ce rapport, car – comme vous l'avez dit – je crois que les oppositions ont déjà été assez nombreuses dans ce dossier depuis 20 ans.

Aussi, merci de votre compréhension, merci de votre pragmatisme et, surtout, merci de votre confiance quant à la décision que vous allez prendre ce soir par rapport à la proposition du Conseil communal.

M. Bastien Tenky, élu UDC, déclare :

- Mes collègues de l'UDC et moi-même saluons le fait que le parking des Jeunes-Rives soit maintenu une année de plus.

Par ailleurs, nous espérons que cette année supplémentaire permettra la mise en place de solutions concrètes, entre autres des mesures de

compensation, afin d'éviter que la ville de Neuchâtel devienne « encombrée ». Les bénéficiaires que rapportera ce parking en une année seront également précieux pour notre Ville. Nous soutenons donc l'amendement du PLR.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue et la déclare dès lors acceptée tacitement.

Au moment de la discussion en second débat, le président demande si le groupe PLR, auteur de l'amendement à l'art. premier, souhaite prendre la parole.

M. Christophe Schwarb intervient :

- Je prends volontiers la parole pour constater que je n'ai pas reçu une salve de désaccords sur cet amendement...

Comme nous l'avons relevé, c'est une question pragmatique, pour dire que la fermeture interviendra dans une année, mais quand toute la procédure d'oppositions, de permis de construire et autres sera terminée. C'est cela l'idée. Il ne s'agit pas de prolonger pendant mille ans.

Je fais confiance au Conseil communal : nous savons qu'il va déposer un rapport dans le courant du premier semestre 2025. Mars ou avril, je n'en sais rien, mais durant le premier semestre 2025. C'est écrit dans le présent rapport. Si le Conseil communal ne vient pas avec son rapport d'ici le premier semestre, on va s'occuper de lui... [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Ce que je dis, c'est simplement que le rapport interviendra au premier semestre 2025, que nous allons en débattre, voter un crédit, puis qu'il y aura toute une procédure de mise en application de cet arrêté : il faudra notamment des permis de construire et il y aura probablement des oppositions.

Dans l'amendement, je dis simplement qu'il y aura peut-être des oppositions. On sait que des gens vont dire qu'il y a trop de bruit, qu'il n'y a pas assez de bruit, qu'il y a trop d'arbres, qu'il n'y a pas assez d'arbres, qu'il y a trop de sable, qu'il n'y a pas assez de sable, que l'eau est trop mouillée, que l'eau n'est pas assez mouillée... [*Ndlr : rires de l'assemblée*]
C'est cela qui va se passer dans la vraie vie. C'est ce qui vient de se passer pendant deux ans aux Jeunes-Rives, avant que l'on construise.

Le Conseil général sait que l'on doit fermer ce parking, car il l'a décidé il y a déjà 4 ans – cela n'a jamais été remis en cause – et il devra se prononcer sur le crédit. Alors, plutôt que de reporter à chaque fois le problème, il serait bien de dire que l'on ferme le parking au moment où

l'on peut enfin donner le premier coup de pioche. C'est cela que je dis. C'est juste pragmatique. Si l'on dit que l'on ferme le parking le 1^{er} janvier 2026, on le fermera le 1^{er} janvier 2026 et, comme l'a relevé un des préopinants, ce sera une friche. Donc autant utiliser ce parking tant qu'il est là. Ensuite, dès que nous aurons le permis de construire, cela voudra dire que tout le projet est ficelé et que nous pourrons aller de l'avant. L'amendement est juste pragmatique.

Mme Nicole Galland, VertsPopSol, intervient :

- Je demande une brève interruption de séance de quelques minutes.

UNE SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES EST ACCORDÉE.

A la reprise des débats, **M. Dimitri Paratte** intervient :

- Le groupe VertsPopSol refusera de voter l'amendement PLR pour trois raisons. La première est que c'est une incitation au contentieux, et nous voulons éviter de mettre la Ville dans la situation où la prolongation et la multiplication des procédures pourraient entraîner le maintien de l'ouverture de ce parking.

Nous voulons garder la main sur la fermeture du parking des Jeunes-Rives, en particulier en cas de blocage. Nous trouverons des moyens rapides et simples pour transformer ce parking en zone de détente, comme prévu, même si les projets et les votes ne suivaient pas rapidement.

La troisième n'était pas si importante, puisque je n'ai pas eu le temps de la mettre sur le papier pour vous la rappeler maintenant... [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Toutefois, une précision sur ce que M. Schwarb a dit précédemment : pour nous, il est important que nous consentions à repousser d'une année la fermeture du parking, mais il est important aussi, au moment de l'adoption du projet sur la partie 2, que nous ne nous fixions pas comme condition que l'ensemble des mesures d'accompagnement et de compensation soient gravées dans le marbre. Je pense qu'il faut évidemment que nous ayons des idées, mais nous ne pouvons pas attendre qu'un projet ficelé – par exemple de parking en ouvrage à la place Alexis-Marie-Piaget – soit sous clé.

M. Philippe Loup intervient :

- Par rapport à l'amendement PLR, le groupe socialiste a vraiment une opinion tout à fait semblable au préopinant, représentant du groupe VertsPopSol.

Il ne s'agit pas d'être soupçonneux. En rien. Mais le Conseil général doit garder la main sur cet agenda. Si, au milieu de l'année prochaine ou à l'automne, il apparaît que – pour des raisons géologiques ou d'autres raisons – il faille prolonger à nouveau, il suffira qu'un petit rapport nous parvienne, que des explications plus conséquentes soient données à la commission du dicastère en question, et nous validerons si cela est nécessaire. Nous n'avons aucune volonté de blocage, il s'agit simplement de garder une maîtrise.

M. Christophe Schwarb intervient :

- Hyper brièvement, ainsi les choses seront dans le marbre pour répondre à mon préopinant qui m'a attaqué personnellement, alors qu'il doit parler au président : les mesures d'accompagnement et de compensation sont dans la loi, nous l'avons votée. Aussi, reporter ou fermer s'il n'y avait pas de mesure d'accompagnement et de compensation serait illégal. Nous avons voté cela.

Pour ceux qui n'étaient pas là : lors de la législature juste avant la fusion, nous avons voté la fermeture du parking avec des mesures d'accompagnement et de compensation. C'est la loi. Cela dit, chacun fait ce qu'il veut.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, soumet au vote l'amendement PLR, lequel est **refusé par 27 voix, contre 12 et 0 abstention.**

AMENDEMENT DU GROUPE PLR REFUSÉ

Article premier

« En dérogation à l'art 95 al 5, le Conseil communal peut maintenir une zone dévolue à du stationnement de véhicules dans la zone d'utilité publique de délasserement du secteur des Jeunes-Rives ~~jusqu'au 1er janvier 2026~~ »

Article premier

« ... **jusqu'à l'entrée en force du permis de construire du secteur 2** »

Reste inchangé.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la modification de l'art. 204 du règlement d'aménagement** communal de l'ancienne Commune de Neuchâtel est **accepté à l'unanimité.**

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 204 DU RÈGLEMENT D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL DE L'ANCIENNE COMMUNE DE NEUCHÂTEL

(Du 23 septembre 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le Règlement d'aménagement de l'ancienne commune de Neuchâtel, du 2 février 1998,

Vu le préavis favorable du Département du développement territorial et de l'environnement,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

L'article 204 du règlement d'aménagement de l'ancienne commune de Neuchâtel est modifié comme suit :

« En dérogation à l'art. 95 al. 5, le Conseil communal peut maintenir une zone dévolue à du stationnement de véhicules dans la zone d'utilité publique de délasserement du secteur des Jeunes-Rives jusqu'au 1^{er} janvier **2026** ».

Art. 2 – Entrée en vigueur et exécution

¹ Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, en date du 20 septembre 2024, est soumis au référendum facultatif.

² Après sa mise à l'enquête publique, il entre en vigueur dès la publication de la sanction du Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

³ Le Conseil communal est chargé de son exécution.

Neuchâtel, le 23 septembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président,

La secrétaire,

Pierre-Yves Jeannin

Valérie Nys

24-012

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le remplacement du bassin de Serrières

M. Camille Gonseth, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a traité du rapport n° 24-012 lors de sa séance du 12 septembre. Le Conseil communal, représenté par Mme Nicole Baur et M. Jonathan Gretillat, a défendu le projet et l'arrêté qui l'accompagne. L'accent a été mis sur l'adéquation du projet aux différentes politiques et visions communales, tant en termes d'infrastructures ludiques et sportives et d'aménagement des rives du lac, qu'en termes de gestion des ressources naturelles et financières.

Les avantages de la variante des jeux d'eau par rapport à celle de la rénovation de la piscine ont été avancés, et la qualification d'anachronisme attribuée à la rénovation d'une piscine dans cette zone expliquée. Pour accompagner le projet, le Conseil communal prévoit de revoir l'aménagement de la baie et d'inscrire, dans le règlement sur les taxes et émoluments, la gratuité aux piscines du Nid-du-Crô pour les jeunes de la commune jusqu'à 16 ans durant la période estivale. Le Conseil communal s'engage à présenter des mesures complémentaires à courte échéance, les délais imposés pour garantir l'exploitation du site en 2025 ne lui permettant pas de les présenter en même temps que le projet.

Dans ce contexte, le salut de la piscine pourrait-il venir du groupe Philip Morris ? A cette question, le Conseil communal souligne que le groupe n'a pas financé la piscine à l'époque de sa construction. En revanche, il fournit gracieusement l'énergie pour chauffer l'eau de la piscine. En l'état, le groupe Philip Morris n'est pas disposé à investir, ni dans la rénovation de la piscine ni dans les jeux d'eau.

Concernant le projet proposé par le Conseil communal, plusieurs commissaires ont exprimé leur scepticisme. Un sentiment mitigé a prédominé par rapport au message envoyé à la population, à savoir que

celle-ci n'y perdrait pas au change. Cela sera-t-il vraiment le cas ? Le phasage de la variante II a suscité des craintes car la seconde étape n'est ni planifiée ni budgétée.

Même si le Conseil communal s'engage à proposer un projet visant à aménager une zone de baignade dans la baie, ainsi qu'à végétaliser les berges, la situation financière compliquée de la commune rend incertaine la réalisation future de ce projet. Par ailleurs, le budget lacunaire pour l'ensemble du projet rend difficile la comparaison des deux variantes. De manière générale, cette comparaison n'est pas aisée, tant en termes de coûts d'investissements que de charges d'exploitation.

D'autres voix se sont fait entendre en soutien du projet. Un commissaire a ainsi souligné le courage de l'Exécutif, qui ose proposer la fermeture d'une installation, œuvrant ainsi à soulager les finances communales et à préserver la capacité d'investissement de notre commune dans le respect du règlement communal des finances.

Au sein de la commission, un consensus s'est néanmoins dessiné au fil des débats. Sur proposition d'un commissaire, un amendement a été esquissé, dont vous avez reçu la version définitive sur le portail ECHO.

L'amendement de la Commission financière vise à répondre aux diverses réserves formulées par les commissaires ainsi qu'à la grogne qui a pu s'exprimer au sein de la population, tout en permettant de maintenir un projet réalisable à court terme. En effet, la Commission financière a jugé que le pire des scénarios était celui d'une fermeture de la piscine en 2025, sans aucun aménagement pour la remplacer.

Par rapport à l'arrêté original, le montant de CHF 620'000.- reste inchangé. Il n'inclut pas les CHF 175'000.- alloués à la démolition des bassins, qui devront toujours être sollicités au budget de fonctionnement 2025. Ce montant de CHF 620'000.- servira à remplacer la piscine par des aménagements plus diversifiés dans la zone, tels que pergolas ombragées ou places de pique-nique, tout en proposant des jeux d'eau un peu moins ambitieux. Avec cet amendement, on permet aux futurs aménagements d'être moins focalisés sur les familles avec de jeunes enfants et de répondre à une demande et à un intérêt plus large de notre population.

Il ne s'agit toutefois pas d'un blanc-seing donné au Conseil communal pour faire ce qu'il veut, et l'on s'attend à recevoir bientôt des projets d'amélioration de l'accès au lac dûment planifiés et chiffrés. En cas d'acceptation de l'amendement, le Conseil communal devra respecter l'avis des groupes exprimé ce soir en plénum, et la commission du dicastère FFSS pourra périodiquement vérifier que ces avis ont bel et bien été pris en compte.

Au vote, la Commission financière préavise favorablement l'arrêté amendé par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.

Mme Marie-Line Egger, rapporteure de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Lors de sa séance du 11 septembre 2024, la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports a examiné le rapport n° 24-012 concernant le remplacement du bassin de Serrières.

En très bref, le bassin de Serrières est vieillissant et ne respecte plus certaines normes légales, notamment en ce qui concerne l'évacuation de l'eau dans le lac. Un nouveau système de jets d'eau, type « aquaspray », est ainsi proposé par le Conseil communal pour remplacer le bassin actuel. Ce système permettrait, en particulier, des économies d'énergie et une réduction des impacts écologiques. De nombreuses précisions ont pu être apportées par le dicastère en séance de commission. La commune entend ainsi regrouper la baignade en piscine – et la surveillance allant avec – en un seul lieu, à savoir au Nid-du-Crô. Ailleurs, l'espace serait dédié à la baignade dans le lac.

Afin de favoriser cette baignade dans le lac, les berges, conçues pour toutes et tous, sont également aménagées pour faciliter l'apprentissage de la natation. D'ailleurs, les écoles ne dispensent plus les cours de natation à Serrières, mais dans les piscines couvertes des collèges.

De manière générale, la commission trouve le projet très intéressant, et salue les efforts du dicastère pour avoir réussi à proposer une solution pour l'été 2025. Toutefois, la commission met en lumière certains points problématiques, à l'instar de la Commission financière.

Principalement, le budget proposé dans le rapport – respectivement le tableau des coûts – ne semble pas couvrir tous les aspects pertinents du projet, notamment la gratuité du Nid-du-Crô envisagée pour les jeunes de la commune de 6 à 16 ans, alors que ce montant figure à un autre point du rapport. Surtout, le tableau des coûts ne tient pas compte du bassin prévu dans le lac en parallèle à l'aquaspray, installation que l'on peut observer dans les « badis » d'outre-Sarine.

S'agissant d'un tel bassin, les commissaires se demandent donc si, quand et à quel prix cette installation pourrait voir le jour. Comme précisé par le dicastère, un tel objet n'est pas prioritaire au budget. De plus, il faudra requérir les autorisations cantonales nécessaires, même si des contacts ont déjà été pris avec le Canton. Ce processus implique des risques d'oppositions de la part des voisins, de sorte que certaines commissaires craignent un sort similaire aux jeux gonflables qui étaient prévus au Nid-du-Crô, en remplacement temporaire des toboggans. La commission se

demande également si un tel bassin posé dans le lac peut réellement fonctionner sans surveillance.

En bref, la commission se trouve devant un problème de temporalité, car l'aquaspray pourrait être mis en place dès l'été prochain, mais le bassin dans le lac, qui constitue un élément très attrayant du projet, ne fait l'objet d'aucune planification concrète.

S'agissant de l'installation d'aquaspray en tant que telle, certaines commissaires regrettent qu'elle ne s'adresse qu'aux tout petits enfants, ou alors aux personnes âgées, qui seront difficiles à attirer selon certaines commissaires. De plus, une installation similaire, même si elle est bien plus petite, existe déjà au Nid-du-Crô.

La commission est sensible aux divers enjeux environnementaux, financiers et sociétaux, mais beaucoup de commissaires apprécient énormément l'actuel bassin de Serrières, qui comporte de nombreux avantages. On peut, notamment, mentionner la mixité sociale – qui se retrouve peu aux piscines du Nid-du-Crô – et ses profondeurs très pratiques pour l'apprentissage de la natation, étant précisé que les baignades dans le lac et en piscine devraient être complémentaires et non s'exclure.

Par ailleurs, on ne saurait écarter le risque qu'à l'avenir, la baignade dans le lac soit rendue impossible à certains moments de l'année, en raison, par exemple, d'une prolifération de cyanobactéries. Au demeurant, la gratuité du chauffage de l'eau offerte actuellement par Philip Morris a également été mentionnée comme un avantage important auquel il serait dommage de renoncer.

Enfin, une commissaire a relevé que la différence au niveau des charges de fonctionnement entre le projet d'aquaspray et la rénovation du bassin actuel n'était « que de CHF 40'000 ».

Pour terminer, les avis exprimés en faveur du maintien du bassin de Serrières par la population – dans le cadre des assemblées citoyennes et d'une pétition, notamment – devraient davantage être pris en considération.

En résumé, les commissaires ont l'impression qu'il est renoncé à un élément important du quartier de Serrières, sans qu'il soit prévu d'alternative concrète pour la baignade à cet endroit.

Cela étant, la commission, par six voix contre deux et une abstention, a décidé de préavisier négativement le rapport ainsi que le projet d'arrêté.

M. Benoît Zumsteg, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR comprend et partage l'émotion que suscite l'avenir du bassin de Serrières, connu et apprécié par l'ensemble des citoyens de la commune, voire même au-delà. Mais au temps de l'émotion doit succéder le temps du réalisme d'une époque en mutation au niveau des choix politiques, écologiques et financiers.

Au niveau des choix politiques, le PLR salue et félicite le courage politique du Conseil communal de prendre une décision de supprimer une prestation. En effet, quand on analyse qu'une prestation n'est plus en adéquation avec des objectifs écologiques et financiers, il faut avoir le courage de la supprimer, même quand cela ne plaît pas à une partie de la population. Nous savons tous que ce rapport est le début de nombreuses décisions qui iront dans ce sens. Bien sûr, il y aura toujours des excuses pour trouver que ce n'est pas la bonne prestation à supprimer. Néanmoins, notre commune ne pourra plus réaliser toutes les prestations telles qu'elle les offre aujourd'hui.

Il est certain que c'est un véritable choix qui a été pris, et il aura un impact sur les activités de loisirs d'une partie de notre population. Cependant, le but premier de ce bassin – datant des années 1970 – qui était d'apprendre aux enfants à nager n'est plus d'actualité, étant donné que les cours de piscine sont obligatoires à l'école.

S'agissant des raisons écologiques, notre commune souhaite-t-elle utiliser des centaines de m³ d'eau à traiter avec du chlore et à retraiter après son utilisation, alors que nous avons déjà la piscine du Nid-du-Crô qui va être rénovée et largement améliorée ces prochaines années ?

Pour des raisons financières, nous savons tous qu'il est temps de faire des choix, car nous avons décidé d'augmenter notre degré d'autofinancement et de plafonner nos investissements à un maximum de 50 millions par an. La priorisation des investissements est un travail qui viendra, pour nous, déjà dans quelques semaines avec le budget 2025. Vu les investissements colossaux que notre Autorité a déjà validés, est-il raisonnable d'investir CHF 1'750'000.- pour refaire le bassin à neuf pour une prestation non prioritaire, compte tenu des raisons évoquées ?

Le point positif du rapport est vraiment le courage politique de supprimer une prestation et de trouver une solution pour ne pas avoir une installation désaffectée dès l'été prochain.

Au niveau des points négatifs, nous pouvons relever que le Conseil général doit, à nouveau, valider dans l'urgence des investissements pour des problèmes qui sont connus par le Conseil communal depuis plusieurs années, étant donné que le SCAV l'a informé depuis longtemps des problèmes techniques de cette infrastructure.

Les autres points négatifs sont les analyses financières dans les tableaux de synthèse où – comme cela a été mentionné par le rapporteur de la commission – ne figurent nulle part les montants du manque à gagner des entrées gratuites à la piscine du Nid-du-Crô, ni ceux de toute la phase 2, qui consiste à créer sur le lac une installation de baignade. Celle-ci n'est ni chiffrée ni budgétée.

D'autre part, pourrions-nous également, à l'avenir, avoir des tableaux qui ne mélangent pas les impacts sur le compte de résultat et les impacts sur les comptes d'investissements ?

Ce soir, dans ce dossier, notre Autorité a une grande responsabilité : le groupe PLR estime qu'il est indispensable de trouver une solution pour ce bassin de Serrières.

Nous ne voulons pas que, l'été prochain, ce lieu apprécié des citoyens de notre commune soit une zone fermée, avec une installation complètement désaffectée et laissée à l'abandon. Ce serait vraiment désolant, pour l'image de notre commune et pour nos habitants, d'arriver à un tel résultat.

Permettez-moi d'en venir directement à l'amendement que nous avons déposé. Même si, formellement, notre amendement est opposé à celui de la Commission financière, il en est plutôt une amélioration, ceci pour les raisons suivantes.

Le désavantage de l'amendement de la Commission financière est qu'en voulant faire un « aquaspray » et toute une installation d'accès au lac, on risque de se retrouver avec une solution au rabais, avec la moitié d'un jeu aquatique et quelques accès au lac, que personne n'utilisera vraiment.

La proposition du groupe PLR consiste à avoir une véritable infrastructure de jeux pour les enfants : même si toute notion d'« aquaspray » ou d'autres jeux aquatiques aura disparu, il y a aura un véritable espace de jeux et de détente multigénérationnel *de qualité*. Avec les montants économisés, nous préférons réaliser quelque chose de qualité, avec ce crédit, qui plaira à l'ensemble de la population de ce quartier et de notre commune.

Nous sommes convaincus qu'avec cette proposition, le Conseil communal pourra également étudier et proposer au Conseil général une solution d'infrastructures sur le lac, comme des « badis », par exemple. Il appartiendra ensuite au Conseil général de décider de sa réalisation ou pas dans le courant de 2025.

Les avantages de notre proposition – pour le même investissement de CHF 620'000.-, et comparé au projet initial ou à l'amendement de la Commission financière – peuvent se résumer ainsi :

- En été 2025, notre commune aura une véritable solution de remplacement, et le bassin ne sera pas une zone à l'abandon.
- La commune aura, dès l'été 2025, une installation de qualité pour l'ensemble de la population.
- Le Conseil général aura un projet pour se prononcer sur une installation aquatique, genre « badi », dès le début de 2025.

Pour cela, nous vous proposons avec conviction d'accepter notre amendement. En conclusion, je le répète, le groupe PLR souhaite que nous trouvions, ce soir, une solution de qualité pour l'avenir de ce lieu tant apprécié des habitants de notre commune.

Mme Aline Chapuis, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- C'est à moi qu'a été confiée la tâche délicate de synthétiser les échanges qui ont eu lieu au sein de notre groupe. En effet, l'exercice n'est pas aisé, tant les discussions autour de ce rapport ont été nourries pendant notre séance de préparation, et les arguments – parfois divergents – étayés avec conviction, voire émotion. Je n'ai nullement l'intention de vous dresser une liste exhaustive des avis échangés – rassurez-vous – mais je vais tenter de résumer, en deux temps, le fruit de nos réflexions. Commençons avec les constats sur lesquels notre groupe s'est accordé.

D'un point de vue environnemental, il est évident que le bassin de Serrières ne doit plus continuer de relâcher ses eaux dans le lac. A l'heure où d'importants investissements sont consentis un peu partout en Suisse pour équiper les stations d'épuration en vue du traitement des micropolluants, il paraît complètement anachronique de déverser les eaux de cette piscine dans le milieu naturel. Cette pratique d'un autre temps est aujourd'hui interdite et nous ne pouvons que nous en réjouir.

D'un point de vue social, le secteur qui accueille le bassin de Serrières profite à de nombreuses personnes et doit perdurer en tant que lieu de jeux, d'échange et de rencontre. Notre groupe aurait été intéressé à ce que le public fréquentant le site soit identifié, notamment en termes d'âge et de domiciliation. Toutefois, compte tenu de son emplacement et de la résolution déposée dans le cadre de l'assemblée citoyenne « Neuchâtel Ouest », nous pouvons supposer que les habitants du quartier y sont bien représentés.

D'un point de vue socio-économique, étant donné que le bassin de Serrières est gratuit, il est, pour les faibles revenus, les familles et les classes d'école, une alternative bienvenue à la piscine du Nid-du-Crô. Corollaire négatif de cette gratuité pour les finances de notre Ville, il attire également des personnes domiciliées en dehors de la commune, sans lui apporter toutefois de recettes financières supplémentaires.

D'un point de vue de santé publique enfin, la piscine de Serrières représente un coin où se rafraîchir, à deux pas d'un quartier à forte composante minérale et, qui plus est – pour les personnes qui n'oseraient pas se risquer à la brasse dans le lac – dans un cadre entièrement sécurisé et surveillé. Etant donné que les périodes de canicule vont se multiplier et s'accroître dans les années à venir, cet espace doit absolument conserver cette fonction.

Passons maintenant aux points qui concernent plus spécifiquement la proposition qui nous est soumise par le biais du rapport que nous traitons ce soir. Celle-ci répond à quelques-unes de nos attentes, écologiques notamment : il n'est plus question de déverser des eaux ultrachlorées dans le lac, ni de remplir une piscine, alors qu'un autre bassin, bien plus grand, naturel et ne nécessitant aucun traitement, se trouve juste à côté. Le fait d'offrir l'entrée de la piscine du Nid-du-Crô aux jeunes de la commune pendant la période estivale rencontre, lui aussi, notre adhésion. Notre satisfaction s'arrête là.

En effet, n'oublions pas que, pour les habitant-e-s du quartier de Serrières, la piscine du Nid-du-Crô est située de l'autre côté de la ville et implique donc un déplacement qui, lui, reste payant au mieux, motorisé au pire. Gardons aussi à l'esprit que les enfants de moins de 6 ans bénéficient déjà de la gratuité au Nid-du-Crô, et que leurs parents, eux, devront continuer à sortir leur porte-monnaie à l'entrée. En ce sens, la compensation financière proposée dans le cadre de ce rapport n'atteindra sans doute qu'une partie des personnes concernées par la suppression du bassin de Serrières.

Parlons maintenant justement des personnes concernées. Qui dispose aujourd'hui du bassin de Serrières et de ses espaces alentour ? Nombre d'entre nous n'en ont pas la moindre idée, car – comme moi – ils n'ont peut-être plus glissé un orteil dans cette piscine depuis l'obtention de leur insigne de natation « ours polaire »... Toutefois, les nouvelles installations prévues sur le site – soit la mise en place de jeux « aquaspray » – ne s'adressent qu'à une catégorie très réduite de la population. Nous doutons donc que ces nouvelles installations se substituent de manière adaptée à l'offre actuelle.

En principe, notre groupe n'est pas opposé au changement, bien au contraire, car le conservatisme et l'immobilisme ne font pas partie de nos programmes politiques respectifs. Néanmoins, lorsqu'il est question d'entreprendre un changement, il s'agit de l'accompagner de manière appropriée, sans quoi ce changement s'opère dans l'incompréhension, voire dans la douleur.

Alors certes, d'autres projets d'aménagement qui pourraient profiter à différentes catégories d'âge et à n'importe quelle aptitude à la nage sont

aussi esquissés dans le rapport : un accès facilité au lac, des surfaces végétalisées, ombragées et plus conviviales, la possibilité d'expérimenter la baignade dans le lac de manière sécurisée, etc. Ce sont de beaux projets, que nous ne pouvons que soutenir et qui, pour certains d'entre eux, nous font même un peu rêver.

Cela dit, ce ne sont que des idées, rien de plus en l'état. Il n'y a, dans ce rapport, rien de concret en dehors de nouvelles installations pour les tout-petits. Il nous manque donc une vision plus large du réaménagement de cette zone, une réflexion plus globale incluant aussi les rives de ce secteur. Il nous manque une étude chiffrée et accompagnée d'un calendrier.

C'est dans cet état d'esprit que notre groupe propose au Conseil général de renvoyer ce rapport au Conseil communal. Il se permettra aussi de déposer un postulat pour préciser sa demande d'étude.

Mme Anne Bourquard Froidevaux, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le moins que l'on puisse dire, c'est que le sujet ne laisse pas indifférent. Notre groupe a pris soin d'analyser le rapport présenté en gardant à l'esprit les valeurs qui sont les siennes.

A la première lecture du projet présenté par le Conseil communal, on peut apprécier l'idée de s'orienter vers une baignade plus écologique, relever que l'installation d'un « badi » paraît être une excellente idée, avec, en plus, un design magnifique. On peut également aimer l'idée des jeux d'eau destinés aux plus petits. La gratuité du Nid-du-Crô, telle que décrite dans le rapport, est également séduisante.

Puis on réfléchit à ce que l'on perd au passage : un bassin chauffé gratuitement grâce à la collaboration avec Philip Morris, une possibilité de se baigner de juin à septembre – ce qui n'est pas forcément le cas dans le lac, en tout cas pour les plus frileux – un bassin dans lequel on peut apprendre à nager, ce qui semble plus difficile dans les eaux moins claires et moins calmes du lac. Un endroit névralgique pour les habitants du quartier, pour se retrouver, profiter des joies d'une baignade en toute sécurité – car surveillée – gratuite, qui plus est. Un endroit où jeunes et moins jeunes partagent des moments sympas. Nous réalisons aussi que les parents peuvent laisser des ados sans surveillance, grâce au fait que la piscine est surveillée.

Se rendre au Nid-du-Crô depuis Serrières n'est pas pareil : 30 à 45 minutes sont nécessaires pour un trajet aller en transports publics. La démarche n'est pas la même : on ne va pas vite se baigner dans le bassin du quartier, on prend un demi-jour pour aller au Nid-du-Crô.

La commune a créé des Assemblées citoyennes. Celle de Serrières – « Neuchâtel Ouest » – s'est clairement positionnée contre le projet de jeux d'eau et souhaite conserver son bassin. Il faut rappeler que cette piscine fait partie de l'histoire de Serrières : il y a un attachement particulier de la population à cet endroit. Les habitants du quartier y ont appris à nager, leurs étés se sont déroulés au bord de ce bassin. Nous pensons que cela ne doit pas être ignoré. Même si nous ne sommes pas contre les changements...

Notre souhait est que le rapport soit retravaillé, que la Commission FFSS soit convoquée immédiatement pour pouvoir discuter des détails du rapport avec le Conseil communal. Nous souhaitons que la solution du maintien de la piscine soit mieux explorée, que des solutions d'eau moins polluante soient également analysées : par exemple une désinfection par UV, ozone ou au sel. A voir. Dans le présent rapport, on sent clairement que cette solution a été rapidement écartée, et c'est gênant dans la réflexion globale. Nous aimerions que la démarche soit pensée comme un lieu d'échange multigénérationnel et de rencontres de quartier, autour d'un bassin.

Notre groupe, à une très large majorité, plébiscite le renouvellement du bassin. Dans le rapport, cette analyse doit être plus aboutie.

Si le Conseil communal souhaite également nous présenter une version plus naturelle, la solution du « badi » doit alors impérativement être chiffrée, mais elle doit également être envisagée sur la durée, car l'entretien peut être onéreux. De plus, autour de ce « badi », des structures donnant envie de s'y rendre doivent être envisagées – comme une buvette, éventuellement – ou des animations de plein air. Notre groupe est un peu moins fan des jeux d'eau, destinés vraiment aux tout-petits et pas forcément appréciés par les autres générations. Mais des jeux d'eau en plus d'une piscine, pourquoi pas ?

En résumé, nous sommes sensibles à la dimension écologique, mais également à la dimension sociale. Nous souhaitons que ce rapport soit retravaillé dans ce sens avec la Commission FFSS, dans l'idéal en privilégiant le renouvellement du bassin de Serrières.

Nous suggérons que langue soit prise avec le SCAV pour prolonger l'utilisation du bassin actuel – éventuellement avec quelques aménagements mineurs – pour la saison 2025, afin que le nouveau projet puisse aboutir dans l'intervalle.

Si tous les autres groupes n'étaient pas favorables au renvoi du rapport, nous demanderions une suspension de séance pour nous prononcer sur les amendements proposés.

Mme Sarah Pearson Perret, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le rapport proposé par le Conseil communal ne satisfait guère le groupe vert'libéral. En effet, en l'état, il ne propose qu'une demi-mesure. Pour les habitants de l'ouest de notre commune, la piscine de Serrières est une sorte d'institution. Il n'est pas rare que les parents y amènent la famille pour un pique-nique un peu exotique à midi, entre l'école du matin et celle de l'après-midi, ou que les jeunes et les plus grands descendent entre amis après l'école. Le lieu permet aux petits, moyens et grands d'y trouver leur compte pour jouer dans l'eau.

Remplacer les bassins par un « aquaspray » dédié aux enfants de 1 à 6 ans ne remplira clairement pas la même fonction. Cet espace deviendra alors seulement une place de jeux estivale pour les petits enfants. Vu l'image présentée en figure 2 du rapport on ne voit pas très bien comment des personnes âgées pourraient y trouver leur compte...

La piscine a été créée au début des années 1970 alors que le lac n'était pas baignable. C'est d'ailleurs pour limiter la tentation de baignade dans le lac que l'espace a été conçu, en isolant la piscine du lac. Heureusement, la qualité de l'eau du lac a bien évolué et il est vrai qu'aujourd'hui, refaire une piscine au bord du lac serait plus qu'aberrant, tant du point de vue énergétique qu'écologique.

Si le groupe vert'libéral soutient la suppression de la piscine, il faut néanmoins trouver une alternative attractive en créant un espace unique, qui offre des activités aquatiques à toutes les classes d'âge, en créant des accès directs et ouverts au lac.

Le bassin pourrait être remplacé par un ou deux espaces du type de ceux présentés en figures 4 et 5 du rapport. De cette manière, chacun-e comprendra une démarche qui vise à créer un espace équivalent, mais utilisant mieux les possibilités naturellement offertes par le site.

Un nouveau projet doit donc être proposé par le Conseil communal, incluant ces aménagements avec des budgets correspondants.

Le gros risque avec les amendements proposés est d'avoir des projets disparates pour les zones de la piscine et de la plage située plus à l'est, et, au final, un investissement élevé pour un espace qui perdrait en attractivité. C'est pourquoi nous ne soutenons pas les amendements de la Commission financière et du groupe PLR, et appuyons la proposition des groupes VertsPopSol et socialiste de renvoyer le rapport au Conseil communal.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports (FFSS), déclare :

- Choisir, c'est renoncer. Vous êtes face à un choix difficile ce soir. Un choix qui vous embarrasse, qui nous a embarrassés tout autant, et je comprends votre hésitation, voire même votre mauvaise humeur.

Nous avons, à Serrières, un bassin qui a plus de 50 ans, qui, à l'origine, a été créé pour apprendre aux écoliers à nager, alors que la baignade était interdite dans le lac, et qu'il n'y avait pas de piscine dans les collèges ni au Nid-du-Crô. Les habitants et surtout les enfants de Serrières aiment cette piscine : c'est une aire de jeux assez exceptionnelle, il faut le dire.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la vétusté de l'installation : nous devons la rénover complètement et la mettre aux normes environnementales actuelles. Je vous rappelle que nous perdons 100 m³ d'eau par jour – c'est tout récent – et que nous utilisons 480 kg d'hypochlorite de calcium et 3'500 kg d'acide sulfurique par année.

Aujourd'hui, les conditions ont changé : les baignades dans le lac sont encouragées, nous avons de beaux bassins au Nid-du-Crô – que nous devons d'ailleurs rénover et il en coûtera plusieurs millions – et les enfants apprennent à nager à l'école dans des bassins scolaires. Nous en avons deux, et nous devons économiser à la fois l'eau et la dépense énergétique, de même qu'éviter, tant que faire se peut, les produits toxiques.

C'est avec tous ces éléments rationnels que le Conseil communal a pris ses responsabilités et vous a proposé de suivre la variante 2 du rapport. Toutefois, par souci de transparence et d'honnêteté, nous avons étudié la rénovation pure et simple du bassin, avec toutes ses conséquences, et vous l'avons exposée pour que vous puissiez, vous aussi, prendre une décision en toute connaissance de cause.

Toutefois, ce soir je dois constater que je n'ai pas de ligne très claire de votre part. La seule chose sur laquelle vous semblez être d'accord, c'est que vous ne voulez pas de ces jeux d'eau pour les petits et de vaporisations pour les plus âgés, ce que nous vous proposons dans la variante 2.

J'aimerais également ajouter que, si nous vous avons parlé de ce qui pourrait être développé dans un deuxième temps, c'est que nous voulions vous faire partager la vision d'un développement, à cet endroit, d'une zone de loisirs et de détente bien plus large que la seule piscine, dans une conception plus globale.

En effet, nous avons la chance d'avoir, à Serrières, une baie avec accès au lac – que l'on peut nettement améliorer, je vous le concède – un charmant petit port, un bar, un accès pour les véliplanchistes, une station

de stand-up paddle, et même un sauna à certaines époques de l'année. Le tout est désormais relié au quartier par une passerelle.

Je crois aussi comprendre que vous ne nous faites pas confiance quant à la suite que nous donnerons à cet aménagement. Nous ne l'avons pas chiffré, c'est vrai, car cela mérite une étude en soi, et qu'il y a quelques étapes à franchir, notamment du côté du Canton.

Nous avons voulu procéder par étapes, et la première est de remplacer le bassin par des jeux d'eau, puisque nous avons là une arrivée d'eau et une possibilité d'évacuer une modeste quantité d'eau par les canalisations existantes.

Pour ma part, je vous assure que je rêverais d'aménager une zone de baignade flottante dans la baie, comme nous avons essayé de vous le montrer dans le rapport, et comme il en existe sur beaucoup de lacs aujourd'hui, en Suisse en particulier : sur le lac Léman, plusieurs projets ont été développés, et cela existe déjà depuis longtemps en Suisse alémanique. Cela pourrait peut-être – et je l'espère – exister à Neuchâtel. Evidemment, cette installation a un coût, et nous devrions revenir auprès de vous avec un rapport pour le valider, ce que nous ne pouvons pas vous présenter ce soir.

Mais revenons à notre piscine. Si la majorité de cette assemblée souhaite que l'on rénove le bassin, vous avez le chiffre : il en coûtera 1,7 million à la commune. C'est la variante 1.

Par ailleurs, je comprends que vous souhaitez renvoyer le rapport au Conseil communal. Si c'est le cas, nous en prenons acte. Je solliciterai alors la Commission FFSS – dans laquelle tous les groupes sont représentés – pour élaborer un projet qui puisse nous sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons ce soir, car, réellement, à ce stade, la piscine ne pourra pas être rouverte l'été prochain.

M. Marc-André Bugnon, élu UDC, déclare :

- Pour les membres UDC, il existe des lieux emblématiques à Neuchâtel, et ces lieux doivent être sauvés ou subsister. Cela fait environ 50 ans que cette petite piscine a vu passer deux générations : un endroit convivial, facile d'accès, au bord du lac et, surtout, encore gratuit.

On voudrait la remplacer par un petit parc aquatique pour les enfants de 1 à 6 ans. Nous nous demandons combien de temps le système résisterait à certaines personnes qui ont perdu tout sens du respect, et s'il fonctionnerait aussi bien que les jets d'eau de la place du Port... Permettez-nous de ne pas afficher un grand optimisme.

De plus, il y a d'autres grandes mesures d'économies possibles plutôt que d'économiser sur des infrastructures qui profitent au plus grand nombre, sans aucune distinction sociale, alors que l'on abreuve de subventions des associations avec des spectacles à trois spectateurs ou des associations qui salissent notre ville ou nos autorités. Par exemple, avec le parking des Jeunes-Rives, si nous avons attendu 2 ans de plus d'avoir le permis de construire, nous aurions l'argent pour rénover la piscine.

Nous ne serons pas opposés à un retour en commission ou au Conseil communal, car, pour le moment, la variante 1 a un avenir à nos yeux. Concernant les amendements, ils ne vont pas dans le sens de la variante 1.

M. Frédéric Cognard intervient :

- J'aimerais quand même prendre la parole pour insister sur la fin de l'intervention de notre conseillère communale, qui rappelle que, si nous ne prenons pas de décision ce soir, la piscine sera fermée l'été prochain.

Et c'est ce qui a motivé le PLR dans sa prise de position : nous ne voulons pas d'une piscine fermée en 2025. Expliquer cela à la population serait dramatique. Voilà le rappel que je tiens à faire, et j'insiste là-dessus : je crois qu'il est important que nous osions prendre position ce soir.

M. Philippe Loup intervient :

- Je ne vais pas revenir sur les interventions des préopinants qui ont déclaré leur insatisfaction quant à ce rapport, tant en ce qui concerne la variante 1 – qui a été, par autorité du Conseil communal, mise de côté – que la variante 2, qui est vraiment incomplète quant aux perspectives temporelles et aux éléments financiers. En d'autres temps, on appelait cela du saucissonnage, et ce n'est pas tout à fait ce que nous souhaitons avoir.

Ce qui m'a vraiment intéressé et interpellé, c'est en page 4, où l'on parle de la visite du SCAV et de la SIA 385 : il semble que c'est l'alpha et l'omega de ce rapport, et que tout s'est mis en place à la réception de ce rapport du SCAV. Je me suis alors un peu intéressé à savoir de quoi il est question.

En effet, en page 4, on parle de cette analyse du SCAV, on parle des catelles qui se détachent et de la dangerosité du lieu, et on parle de l'eau qui fuit : en fait, ce sont trois éléments tout à fait distincts. L'élément que le SCAV analyse, ce ne sont pas les catelles, ni l'eau qui fuit, mais la qualité de l'eau. Ce n'est que cet élément-là.

Concernant les autres éléments, le Conseil communal en avait tant la maîtrise que la gestion depuis des années, c'est-à-dire pas dans

l'urgence. La seule urgence est l'élément du rapport du SCAV, selon cette norme SIA 385/9, qui date du 1^{er} août 2023, donc qui n'est pas très ancienne.

Concernant cet élément « eau », il s'agit de l'analyse de l'eau. Ensuite – je vous passe le détail – il y a une évaluation de la qualité de l'eau, et les bassins sont classés en plusieurs degrés de qualité, de dangerosité – ou de non-dangerosité – pour les usagers.

Cela dit, les autres éléments n'ont pas du tout été traités en temps voulu, et, dans le rapport, on nous dit qu'une analyse de la rénovation a été faite. Néanmoins, rien n'a été dit plus avant, en détail, en Commission financière, à propos d'une possibilité de prolonger d'une année l'exploitation de ce bassin, en utilisant ce temps pour réaliser effectivement un vrai projet. Pas forcément un bassin, mais un vrai projet, et qui n'est pas fait avec rapidité, ce qui n'est pas adéquat pour avoir quelque chose de qualité.

D'autre part, il y a également une interrogation : 100 m³ d'eau qui fuient par jour, ce sont 100'000 litres qui partent. Il a fallu attendre 2023-2024-2025 pour que l'on sache cela. Lorsque nous avons demandé, lors de la Commission financière, ce qu'il en était concernant l'eau qui fuit, on nous a répondu que c'était récent et que l'on ne pouvait pas nous donner d'information, car on ne le savait pas.

Je ne demande pas de réponses à toutes ces interrogations. Néanmoins, celles-ci poussent vraiment le groupe socialiste à demander un renvoi de ce rapport à une commission ou, en tout cas – à défaut d'une majorité sur cette possibilité de commission – au Conseil communal, avec un suivi très, très, très important de la commission du dicastère.

M. Thomas Perret intervient :

- Au vu des demandes de renvoi de ce rapport, il avait semblé pertinent à notre groupe de déposer un postulat, quelque peu de nature préventive. Ce postulat cherche un tout petit peu à préciser le cadre dans lequel le Conseil communal devrait réfléchir au réaménagement de cette zone. Cela ne réinvente pas la roue par rapport à ce qui a pu être évoqué ce soir dans les différentes prises de parole. Il s'agit simplement de bien préciser sur quelles zones on entend travailler ce réaménagement, à quel usage, et de mentionner le fait qu'un calendrier est proposé.

Je me propose d'en faire lecture maintenant. Le texte de ce postulat est donc le suivant...

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, interrompt M. Perret en précisant :

- D'après le règlement, la lecture se fait après le vote. C'est un peu bête, mais nous avons bien étudié la chose au préalable : vous devez annoncer que vous avez déposé un postulat, mais la lecture se fait après le vote, sans discussion. Nous sommes donc informés du dépôt d'un postulat, mais nous n'en connaissons le contenu qu'après le vote. Cela dit, le débat est libre, donc vous pouvez dire des choses... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Mme Anne Bourquard Froidevaux intervient :

- Par rapport à la fermeture en 2025, nous souhaiterions, bien sûr, que cette fermeture ne soit pas effective et que des négociations soient possibles avec le SCAV, mais nous préférerions fermer une saison que pour toujours. Je pense qu'il faut aussi retenir cela dans le projet.

Mme Nicole Galland intervient :

- Je réitère l'annonce qui a été faite : nous maintenons la proposition du renvoi au Conseil communal, avec le grand espoir que ce dernier pourra avancer dans un projet qui pourrait être évolutif – il ne s'agit pas de saucissonnage – et qu'il puisse proposer quelque chose à l'horizon du printemps ou de la fin de l'hiver 2025. Dans ce sens, nous ne sommes pas d'accord quant à un renvoi en commission.

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- Peut-être une précision par rapport à la situation actuelle, car il subsiste un léger flou. Nous avons bien compris que 4 groupes et parti sur 5 seraient favorables à un renvoi. La question est : s'agit-il d'un renvoi en commission ou d'un renvoi au Conseil communal ? C'est le sens de la remarque de Mme Galland. Le groupe VertsPopSol s'est donc prononcé pour un renvoi au Conseil communal. Je propose peut-être que les deux autres groupes favorables à un renvoi s'expriment à ce sujet.

Mme Sarah Pearson Perret intervient :

- Nous sommes aussi favorables à un renvoi au Conseil communal.

Mme Ariane Huguenin intervient :

- Notre groupe avait préalablement discuté à ce propos et s'était mis d'accord sur le souhait d'un renvoi en commission. L'idée était vraiment de pouvoir discuter sur le fond, car, apparemment, beaucoup d'éléments font défaut dans le rapport actuel. Philippe Loup a mentionné un certain nombre de ces éléments. De ce fait, il nous semblait important d'avoir un

suivi rapproché, en espérant que la commission soit assez rapidement convoquée.

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- Je dois consulter la vice-chancelière, étant donné que l'on ne peut pas voter sur trois options en même temps.

QUELQUES INSTANTS DE SUSPENSION DE SÉANCE.

Avant de passer au vote, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, précise :

- Nous allons procéder à un premier vote qui consiste à s'exprimer soit sur le renvoi du rapport au Conseil communal, soit sur le renvoi en commission, respectivement à savoir qui s'abstient.

Le renvoi du rapport au Conseil communal ayant récolté 23 voix – contre 12 voix favorables au renvoi en Commission FFSS et 4 abstentions – cette option est retenue.

Soumis au vote, le **renvoi du rapport n° 24-012 au Conseil communal** est **accepté par 35 voix contre 3 et 1 abstention.**

POUR INFORMATION : TEXTES DES AMENDEMENTS

Amendement de la Commission financière (séance du 12.09.24)

Article premier

Un crédit de 620'000 francs est accordé au Conseil communal pour ~~la réalisation d'un « aquaspray » à Serrières.~~ Il sera indexé à l'indice des prix à la consommation.

Article premier

Un crédit de 620'000 francs est accordé au Conseil communal pour **le réaménagement de la zone ainsi que les rives attenantes, afin d'améliorer l'accès à la baignade lacustre et créer un espace de loisirs et de détente, en substitution de la piscine de Serrières.** Il sera indexé à l'indice des prix à la consommation.

Art. 2 et art. 3 inchangés.

Amendement du groupe PLR

Article premier

Un crédit de 620'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation ~~d'un « aquaspray » à Serrières.~~ Il sera indexé à l'indice des prix à la consommation.

Article premier

Un crédit de 620'000 francs est accordé au Conseil communal pour **la réalisation d'une place de jeux et de détente multigénérationnelle en substitution du bassin actuel à Serrières. Ce crédit inclut également l'étude d'une installation d'une structure dans le lac dédié à la baignade à réaliser pour le premier semestre de 2025.** Il sera indexé à l'indice des prix à la consommation.

Art. 2 et art. 3 inchangés.

24-504

Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Pour un projet complet de réaménagement de la zone de la piscine de Serrières »

En voici le texte :

Le Conseil communal est prié d'étudier le réaménagement de toute la zone de la piscine de Serrières, à savoir : la parcelle où est sise l'actuelle piscine (DP681), la partie ouest de la parcelle n° 9842 jouxtant la précédente, ainsi que les rives du lac y attenantes.

Ce projet de réaménagement visera à maintenir dans cette zone un espace de détente et de loisirs, intégrant en particulier des installations aquatiques et de baignade lacustre. Une attention spécifique sera portée à un usage adapté à différents âges et favorisant une mixité sociale.

Le Conseil communal est invité à proposer un calendrier de réalisation.

M. Thomas Perret, auteur du postulat, développe :

- Comme je l'ai dit, le texte de ce postulat vise simplement à orienter quelque peu les travaux à venir du Conseil communal et, certainement, de la commission sur laquelle il s'appuiera.

[Ndlr : M. Perret donne lecture in extenso du postulat]

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que le postulat sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

24-304

Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Pour que la Ville de Neuchâtel signe le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles »

En voici le texte :

Le Conseil communal est prié d'étudier l'opportunité pour la Ville de Neuchâtel de signer le *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles*, d'analyser l'impact potentiel de cette signature sur les politiques communales, d'évaluer les éventuels investissements qui découleraient de l'adhésion à ce traité, de recenser les moyens concrets permettant de respecter les engagements du traité au niveau communal, de présenter un rapport au Conseil général détaillant les résultats de cette étude, d'envisager d'inscrire le traité dans le règlement général de la Ville.

Développement écrit :

Les combustibles sont la principale cause de l'urgence climatique. Au niveau mondial, pétrole, charbon et gaz sont responsables de près de 80 % des émissions de CO₂. En signant le *Traité de non-prolifération des énergies fossiles*, la Ville de Neuchâtel s'inscrirait dans une démarche hautement symbolique de coopération internationale pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Neuchâtel rejoindrait ainsi les trois villes de Suisse occidentale (Delémont, Genève, Lausanne) qui ont déjà signé ce traité, également soutenu par l'OMS.

Sur proposition du groupe VPS, considérant :

- que la lutte contre le changement climatique est une priorité mondiale,
- que la Suisse s'est engagée à réduire sa dépendance aux combustibles fossiles,
- Que le Canton et la Ville de Neuchâtel ont déjà mis en place des mesures en faveur de la transition écologique,

- que plusieurs villes suisses romandes ont déjà adhéré au *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles*,

demande est faite au Conseil communal d'affirmer son leadership en matière de politique écologique, sociale et durable en s'alignant avec d'autres villes progressistes en Suisse et dans le monde.

La motion étant combattue, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, ouvre donc le débat, en donnant préalablement la parole à l'auteure de la motion.

Mme Laurence Castillon, auteure de la motion, développe :

- L'urgence climatique n'est plus à démontrer, tant les preuves sont accablantes. Si « la maison brûle », pour reprendre une expression consacrée, nous pourrions dire aujourd'hui alternativement que « la maison coule » ou que « la maison s'effondre », en illustrant ces propos par l'accumulation de nombreux phénomènes naturels catastrophiques, dont la récurrence d'apparition à l'échelle d'une vie humaine est très inquiétante.

Les combustibles fossiles sont la principale cause de l'urgence climatique. Au niveau mondial, pétrole, charbon et gaz sont responsables de près de 80 % des émissions de CO₂.

C'est pourquoi un mouvement mondial concernant plusieurs pays, villes et personnalités est actuellement en marche pour parvenir à l'adoption d'un traité en faveur de la non-prolifération des énergies fossiles.

Les bases en « 3 piliers » de ce traité en devenir sont saines, n'oublie personne, et sont particulièrement en phase avec le Plan climat 2022-2027 du Canton de Neuchâtel. Je développe en quelques mots.

Concernant le premier pilier de *non-prolifération des énergies fossiles* : cela consiste en un arrêt progressif des investissements pour de nouveaux projets utilisant les énergies fossiles.

Or, un des buts énoncés par la loi cantonale sur l'énergie, dans son art. premier, al. a, est justement – je cite – « de garantir une fourniture et une distribution de l'énergie économiques et respectueuses de l'environnement ». Cet article de loi est renforcé par la démarche du Plan climat cantonal 2022-2027, dont l'objectif est, je cite : « Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040 par une réduction massive de notre dépendance aux énergies fossiles ».

Ainsi, pour la Ville de Neuchâtel, soutenir cette dimension de non-prolifération des énergies fossiles ne serait qu'une affirmation de ses efforts actuels en faveur d'une réduction progressive de la consommation

des énergies fossiles. Il ne s'agirait pas d'un engagement additionnel et isolé, mais bien d'un prolongement naturel de la politique énergétique forte déjà engagée au niveau cantonal.

Envisageons maintenant ensemble le deuxième pilier qui concerne *l'abandon graduel des combustibles fossiles*. Cela signifie la suppression progressive des stocks et l'arrêt de la production. Après presque trois décennies de négociations sur le climat, la nécessité d'abandonner les combustibles fossiles a finalement été reconnue dans le texte de décision de la COP28. C'est historique. Malgré cela, de nombreux gouvernements continuent d'approuver de nouveaux projets liés au charbon, au pétrole et au gaz, alors même que nous avons dépassé la limite de 1,5 °C fixée par l'Accord de Paris pour lutter contre le réchauffement de la planète. L'idée de ce traité est de partir d'une démarche ascendante pour mettre la pression sur les pays pollueurs.

Pour la Ville de Neuchâtel, d'une part, l'abandon progressif des combustibles fossiles s'inscrit en cohérence avec la loi cantonale sur l'énergie – qui stipule, à son art. 5, je cite : « Le canton et les communes veillent à garantir une utilisation économe et efficace de l'énergie, ainsi qu'à un approvisionnement énergétique diversifié » – et, d'autre part, cet objectif d'abandon découle naturellement des quelque 27 mesures concrètes de réduction des gaz à effet de serre déjà engagées par le Canton.

Enfin, je finirai avec le troisième pilier, qui concerne une *transition juste*. C'est un enjeu social et économique majeur, qui vise, notamment, à favoriser la conversion professionnelle des actifs dans le secteur des énergies fossiles.

A nouveau, cette dimension fait directement écho aux 9 mesures d'accompagnement du changement, édictées par le Plan climat cantonal 2022-2027, dont l'une est, par exemple, et pour n'en citer qu'une : « Accompagner la population vers les nouveaux métiers induits par la transition énergétique et les changements climatiques ».

En conclusion, la signature, par la Ville de Neuchâtel, de l'appel en faveur d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles ne serait pas seulement un acte symbolique : il s'agirait d'une affirmation concrète de l'engagement de la Ville contre le changement climatique, et cela démontrerait que la commune est prête à assumer un rôle au premier plan pour soutenir harmonieusement la politique climatique décidée par le Canton.

De plus, Neuchâtel rejoindrait un mouvement international en pleine expansion, au côté d'autres villes suisses comme Genève, Lausanne et Delémont. Neuchâtel a l'opportunité ici de s'affirmer en tant que leader

dans la transition écologique, d'affirmer son rôle moteur aux côtés du Canton, et de donner un signal fort aux jeunes générations pour leur assurer un avenir durable, en cohérence avec nos valeurs sociales et écologiques.

M. Jari Correvon, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR est conscient que les combustibles sont la principale cause de l'urgence climatique et qu'ils sont responsables de la grande partie de nos émissions de CO₂, comme le rappelle la motion du groupe VertsPopSol.

Nos actions à l'échelle communale doivent également apporter une contribution à la réduction de notre empreinte carbone, et soutenir les efforts de la Suisse à tenir les engagements qu'elle a pris en tant qu'Etat partie à l'Accord de Paris sur le climat.

Néanmoins, nous estimons que, sur la forme, la motion du groupe VertsPopSol rate son objectif, raison pour laquelle nous nous y opposons, et cela pour trois raisons.

Premièrement, la motion traite d'un sujet de politique étrangère, sur lequel la commune n'a aucune compétence. Le groupe PLR tient à rappeler que, dans notre ordre juridique, la Constitution fédérale stipule, à son art. 54, al. 1, que : « Les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération. » Dans son art. 184, al. 2, elle précise encore que : « [Le Conseil fédéral] signe les traités et les ratifie. Il les soumet à l'approbation de l'Assemblée fédérale. » Par conséquent, le Conseil communal n'est pas compétent pour donner suite aux demandes qui lui sont faites dans la motion.

Deuxièmement, la motion contient plusieurs imprécisions qui la rendent peu intelligible. En titre, il est demandé à la Ville de Neuchâtel de *signer le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles*.

Puis, dans le texte, ainsi que dans le développement écrit, il est tout à coup question d'*adhésion* au traité et de son inscription dans le règlement général de la Ville.

Il est également mentionné que les villes de Delémont, Genève et Lausanne auraient déjà *signé* le traité, puis, quelques lignes après, il est écrit qu'elles y auraient en fait déjà *adhéré*.

Enfin, il est fait mention ici du *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles*, puis là du *Traité de non-prolifération des énergies fossiles*.

La motion manque manifestement de clarté. Le groupe PLR souhaite attirer l'attention de cette assemblée sur le fait que signer un traité n'est pas la même chose que d'y adhérer.

L'adhésion à un traité international passe par un processus démocratique bien institutionnalisé. Pour schématiser rapidement, il nécessiterait notamment les étapes suivantes :

- Le Conseil fédéral préinforme les commissions de politique étrangère du Parlement de son intention de signer le traité.
- Une fois le traité signé, le Conseil fédéral doit le soumettre à l'approbation du Parlement. Pour ce faire, il rédige d'abord un rapport explicatif qui fait l'objet d'une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques et des principales associations faîtières œuvrant au niveau national.
- Sur la base des prises de position qu'il aura reçues dans ce cadre, le Conseil fédéral élabore ensuite un message à l'attention des Chambres fédérales, message qui indique, notamment, si certaines dispositions du traité nécessitent l'adaptation du cadre légal existant.
- Enfin, une fois que le traité est approuvé par les Chambres, il est encore soumis à un référendum facultatif et, cas échéant, à une votation populaire. Ce n'est qu'une fois ce processus abouti que le traité peut être ratifié et entrer en vigueur.

Or, la motion du groupe VertsPopSol semble faire fi de tout ce processus.

Enfin, troisièmement – et cela a été indirectement relevé par ma préopinante – à l'heure actuelle, le *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles* n'existe pas. En l'état, il n'est donc possible ni de le signer, ni d'y adhérer, ni de l'inscrire dans le règlement général de la Ville.

Ce « traité » n'en est qu'au stade de campagne, laquelle a été lancée par un vaste réseau d'organisations de la société civile. Les discussions à ce sujet n'en sont qu'à leurs débuts, et les contours d'un éventuel traité ne sont pas encore définis.

Sur le site internet de la campagne, on comprend qu'il est possible pour tout un chacun de la soutenir. Comme souligné précédemment, ce soutien est symbolique et prend la forme d'un *appel* lancé aux Etats de négocier un *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles*.

Pour conclure, et avant de passer au vote, le groupe PLR appelle chaque membre du Conseil général présent ce soir à se poser la question suivante :

- est-il pertinent et raisonnable de demander au Conseil communal d'allouer des ressources de son administration dans la rédaction d'un rapport en réponse à une motion dont la thématique ne relève pas de sa compétence, qui n'est pas claire dans les demandes qu'elle lui adresse, et qui traite d'un objet qui, à l'heure actuelle, n'existe pas ?

Pour le groupe PLR, la réponse est non. Nous estimons que le Conseil général a d'autres moyens à sa disposition pour agir en faveur du climat que d'engager le Conseil communal dans une démarche purement symbolique.

M. Marc-André Bugnon, élu UDC, déclare :

- La proposition traitant de la non-prolifération des combustibles fossiles est un acte symbolique pour la Ville de Neuchâtel. Cependant, les membres UDC se questionnent sur cette démarche, qui semble peu adaptée à notre contexte local.

Signer un tel traité, avant tout conçu pour les Etats et les grandes entités internationales, reste avant tout un symbole. Les défis que nous rencontrons à Neuchâtel nécessitent des actions concrètes, locales et principalement adaptées à notre réalité.

Prendre part à ce traité pourrait détourner des ressources précieuses de nos initiatives locales et nous imposer des obligations qui échappent à notre compétence directe. Nous souhaitons concentrer nos efforts sur des solutions pragmatiques et réalisables, en mettant en avant les priorités de notre commune, afin que nous restions maîtres de nos décisions.

La question se pose : le contenu de ce traité est-il vraiment compatible avec les objectifs de notre ville ? De plus, des questions se posent sur la compatibilité de ce traité avec notre environnement communal, notamment en ce qui concerne ses impacts sur l'économie locale, la biodiversité et la santé des habitants.

Nous devons également réfléchir à la question de la contrainte : en signant ce traité, risquons-nous de restreindre la liberté de nos citoyens dans leur vie quotidienne ? Notre objectif est d'éveiller les consciences sur les enjeux environnementaux, et nous croyons fermement qu'une approche coercitive n'incitera pas à un changement réel.

Nous nous interrogeons sur la capacité de ce traité à produire des résultats concrets pour notre population, plutôt que de nous engager dans des projets symboliques dont l'impact reste incertain.

Les élus UDC au Conseil général sont partagés concernant le vote de cette motion. Le parti exprimera sa position par deux abstentions et un refus.

Mme Pauline Schneider, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- On le sait, pour les traités internationaux, la pression qui découle du soutien à large échelle a une grande importance. Et le sens même, ici, de l'idée de non-prolifération – comme, par exemple, le *Traité sur la non-*

prolifération des armes nucléaires – est que les Etats se surveillent les uns les autres, de manière à minimiser ceux qui refuseraient une telle adhésion et à encourager ainsi la régularisation de l'offre d'énergies fossiles.

L'année passée, le Conseil fédéral disait qu'il fallait continuer d'évaluer un soutien à ce traité, tout en continuant d'étudier les possibilités de faire encore avancer la transition vers un abandon progressif des énergies fossiles.

Mais d'autres villes et d'autres Etats ont décidé de faire les deux, et il faut continuer de pousser dans ce sens, car aujourd'hui, au niveau mondial, pétrole, charbon et gaz sont responsables de près de 80 % des émissions de CO₂. Et le temps presse.

Il est évident que la sortie des énergies fossiles est une question complexe et qui prend du temps. Cependant, il est possible d'aller de l'avant. Trois villes romandes l'ont déjà fait, comme cela a été dit. En rejoignant ces villes – ainsi que l'OMS ou le Parlement européen – dans cette démarche, le signal envoyé par la Ville de Neuchâtel serait fort, au vu de l'urgence climatique. En ce sens, le groupe socialiste soutient la motion pour que la Ville de Neuchâtel signe le *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles*.

Mme Olga Rak, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral soutient la motion, même si la signature du *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles* reste effectivement, à ce stade, un acte purement symbolique. En effet, comme l'a dit le préopinant du groupe PLR, ce traité n'existe pas encore. Néanmoins, la signature va dans le sens où nous voulons contribuer au fait que ce traité existe et soit établi par les pays internationaux, pour que la Suisse puisse ensuite y adhérer de manière formelle, dans le sens exposé.

Bien que les Vert'libéraux préfèrent les actions concrètes aux déclarations symboliques, il est parfois aussi important d'afficher ses valeurs, car cela peut être bénéfique pour la planète entière, et également rassembleur.

M. Dimitri Paratte intervient :

- Sans attaquer personne, évidemment, ni contraindre qui que ce soit, je voulais juste préciser que la motion de notre groupe ne visait pas à graver dans le marbre un processus qui – comme cela a été relevé – est encore en cours, mais peut-être à y participer.

Plutôt que d'adhérer ou non, que de dire oui ou non à quelque chose qui existe, je pense que nous pouvons, justement à l'échelle locale, essayer de réfléchir de façon un peu plus intelligente, en participant à un traité

libéral et volontaire entre collectivités publiques de différents niveaux, qui peuvent adhérer ou non et discuter des modalités d'une adhésion avant que le traité soit définitivement fixé.

Le projet de notre motion est justement de demander au Conseil communal de réfléchir aux difficultés d'une adhésion, aux différentes possibilités d'une mise en œuvre à l'échelle communale. Il s'agit d'essayer de voir comment la Ville de Neuchâtel peut s'intégrer dans un mouvement plus large, sans se noyer dans des détails procéduraux à ce stade.

M. Jari Correvon intervient :

- Je rebondis sur ce qu'a dit mon préopinant : dans ce cas, la motion n'est peut-être pas l'objet adéquat pour entreprendre des démarches symboliques. C'était l'objet de mon intervention : elle portait surtout sur la forme. Un projet d'arrêté aurait pu être proposé directement pour que l'on soutienne symboliquement l'appel qui est fait pour négocier ce traité. Mais engager l'administration communale dans la rédaction d'un rapport qui sera publié dans deux ans : est-ce vraiment ce que veut le Conseil général de ses autorités exécutives ? C'est la question qui est posée.

La parole n'étant plus demandée, la **motion n° 24-304** est soumise au vote et **acceptée par 27 voix contre 10 et 2 abstentions.**

24-305

Motion du parti UDC intitulée « Pour une sécurité renforcée et un meilleur cadre de vie pour tous »

En voici le texte :

Le Conseil communal est prié d'étudier :

- a. L'état actuel de la sécurité dans les espaces publics, les transports et les rues de notre ville, en tenant compte non seulement du sentiment d'insécurité, mais également des violences, délits et autres incidents réels qui se produisent.
- b. Les besoins en personnel supplémentaire de sécurité dans les espaces publics et les transports, ainsi que l'efficacité des initiatives comme l'éclairage public à détection de mouvement, pour répondre aux préoccupations identifiées.
- c. Les possibilités d'impliquer activement les citoyens, les organisations communautaires et les experts en sécurité publique dans le processus d'étude et de formulation de recommandations.

Développement écrit :

La sécurité publique est un enjeu fondamental pour la liberté et le bien-être de l'ensemble des citoyens. Si le sentiment d'insécurité est une réalité à prendre en compte, il est tout aussi crucial de reconnaître que cette insécurité repose souvent sur des faits concrets : violences, délits, agressions, menaces, insultes et autres incidents qui surviennent dans nos espaces publics.

Il semble que ces problèmes touchent particulièrement les jeunes femmes et les personnes âgées, mais aussi d'autres individus, créant ainsi une perception accrue d'insécurité et des disparités dans la manière dont les différents segments de la population vivent cette insécurité. Une ville où les résidents se sentent en danger ou, pire, où ils sont réellement exposés à des risques, ne peut prétendre offrir une qualité de vie acceptable.

Aujourd'hui, notre ville bénéficie d'un cadre de vie attractif. Toutefois, certaines zones et périodes de la journée, notamment en soirée, sont plus propices à l'insécurité, tant en termes de perception que de faits réels. Ce climat d'insécurité compromet non seulement la liberté de mouvement et dégrade la qualité de vie urbaine, mais il peut également créer des discriminations en fonction du sexe, de l'âge ou d'autres caractéristiques personnelles. Par exemple, les jeunes femmes peuvent se sentir particulièrement vulnérables la nuit, tandis que les personnes âgées peuvent éviter certains quartiers ou lieux publics, ce qui limite leur liberté et leur accès aux services et activités de la ville.

Il est donc impératif d'engager une étude approfondie, basée sur une méthodologie rigoureuse, pour identifier les zones à risque et évaluer l'ampleur des violences et délits. Cette étude devra inclure des enquêtes auprès des résidents, des analyses de données sur les incidents de sécurité, des consultations avec des experts et des comparaisons avec les meilleures pratiques d'autres villes. Les conclusions de cette étude devront ensuite servir de base à des recommandations précises pour renforcer la sécurité, notamment par un accroissement de la présence d'agents de sécurité, l'installation d'un éclairage public à détection de mouvement élargie dans la nuit, et la mise en place de mesures spécifiques pour protéger les groupes les plus vulnérables.

Ainsi, nous pourrions garantir une ville plus sûre pour tous, en abordant à la fois les perceptions d'insécurité et les faits réels qui menacent la sécurité de nos concitoyens, tout en évitant de créer des discriminations entre les individus en fonction de leur sexe, leur âge, ou d'autres caractéristiques personnelles.

La motion étant combattue, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, ouvre donc le débat, en donnant préalablement la parole à l'auteur de la motion.

M. Nolan Bongiovanni, auteur de la motion, développe :

- Comme déjà précisé dans le développement écrit, la sécurité est une composante essentielle à une vie libre et épanouie.

Il est nécessaire de se pencher sur cette question, et le fait de proposer une étude rigoureuse et approfondie est plus que souhaitable au sens de l'UDC. Je suis de ceux qui considèrent que la sécurité précède la liberté : effectivement, la liberté n'est garantie que dans la mesure où elle peut être exercée dans un cadre sécurisé.

Aujourd'hui, les témoignages existent. Des jeunes femmes, en particulier, relèvent qu'elles subissent des préjudices dans les transports publics, notamment, ou dans certaines rues, et je considère qu'il est de notre

devoir de se pencher sur cette question. Cela engage la responsabilité des conseillers généraux.

Mme Manuela Honegger Heller, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a pris connaissance de la motion n° 24-305, intitulée « Pour une sécurité renforcée et un meilleur cadre de vie pour tous et toutes », et il s'y oppose.

Le sentiment d'insécurité est aujourd'hui tout à fait compréhensible dans la situation socio-économique et géopolitique actuelle, et le groupe socialiste le prend très au sérieux. Nous partageons cette préoccupation, à laquelle nous avons donné des réponses, et nous continuerons de le faire.

Toutefois, tant les insécurités mentionnées que les mesures proposées dans la motion sont d'une grande généralité, ce qui rend impossible, pour le Conseil communal et son administration, d'établir un rapport ou de proposer des mesures concrètes. Cela risque de surcharger les services administratifs, alors que nous essayons tous ici de gérer les ressources publiques de manière raisonnable et efficace.

En ce qui concerne les violences faites aux « jeunes femmes », mentionnées dans la motion, nous supposons – sans en être totalement sûrs, car la motion ne le précise pas clairement – qu'il s'agit de violences sexuelles et sexistes sous forme de harcèlement de rue, touchant plus de 90 % des femmes. Les auteurs de ces actes sont à 96,4 % des hommes majoritairement suisses. Malheureusement, ce phénomène ne concerne pas seulement les « jeunes femmes » : 68 % des femmes en Suisse – tout âge confondu – l'ont subi et, pour plus de la moitié d'entre elles, dans la rue. Jusqu'à ce jour, ce sont les seuls chiffres publics existants sur lesquels on peut se baser, car aucun monitoring ni suivi n'existent en la matière dans le canton de Neuchâtel. Seules les violences domestiques sont recensées par le Canton.

Se concentrer uniquement sur les « jeunes femmes » renforce des préjugés, comme l'idée que les femmes de plus de 40 ans ne peuvent plus être victimes de violence, ce qui est faux et inacceptable. Le harcèlement de rue touche toutes les femmes, de toutes les catégories d'âge, d'origine socio-économique et géographique. Il s'agit là d'un sujet que nous abordons depuis des années à Neuchâtel, notamment dans le cadre d'interventions scolaires par des professionnels en matière de genre, pour lesquelles des fonds publics ont été investis.

Si la motion est imprécise et fautive concernant la population qu'elle prétend être victime d'insécurité, il est en revanche regrettable que, nulle

part, la motion interroge les causes de ces actes de harcèlement. En effet, la motion ne demande pas pourquoi les hommes continuent de harceler les femmes, de les humilier, de les toucher, de les insulter et de les rabaisser dans la rue. La réponse à cette question devrait être le fondement d'une politique publique adéquate.

Quant aux mesures – telles que l'éclairage public – mentionnées dans la motion pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes touchant les « jeunes » femmes, il est établi aujourd'hui que l'éclairage public n'est pas une mesure pertinente. En effet, le harcèlement de rue se produit principalement pendant la journée, et non durant la nuit. D'autre part, la demande de la motion d'augmenter les effectifs des agents de sécurité dans notre ville n'est pas adressée à la bonne autorité, car cela relève du Canton. Encore une fois, la motion manque sa cible.

Lutter contre le harcèlement sexuel et sexiste dans la rue demande une compréhension et des moyens tout autres que ceux proposés par cette motion. Il faudrait, notamment, envisager des mesures au niveau communal, telles que la formation en matière de genre, d'orientation sexuelle et de racisme des agents de sécurité publique en contact avec la population, ainsi que des campagnes de sensibilisation et de prévention et une prise en charge des victimes par une cellule spécialisée dans une unité de santé. Ce sont des mesures de ce type que nous défendons en tant que parti socialiste.

Finalement, il est également essentiel de souligner que les « zones à risque » dans « les espaces publics, les transports et les rues de notre ville », selon la motion, ne correspondent pas à la réalité bien plus étendue des violences sexuelles et sexistes. En effet, il est important de rappeler que le principal risque de violence pour les femmes à Neuchâtel – comme ailleurs en Suisse et dans le monde – se trouve principalement au sein de leur propre foyer. Toutes les deux semaines, une femme y est tuée par son conjoint ou ex-conjoint en Suisse, tandis qu'aucun homme ne l'est. En 2024, elles sont déjà 13.

En résumé, considérant qu'il est faux de réduire le harcèlement de rue aux violences faites aux « jeunes femmes », et parce que les mesures proposées sont non pertinentes et que cette motion contribue à la surcharge des services de la Ville, le groupe socialiste s'oppose à cette motion.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Durant la législature précédente, nous avons souvent évoqué nos aspirations communes à œuvrer pour que Neuchâtel soit une ville qui « donne envie d'y vivre » : je reprends là le libellé d'un des trois objectifs retenus dans le livre de la fusion. Cette aspiration – sans doute pas

nouvelle – s'est concrétisée dans toute une série de stratégies et de projets, en cours ou à venir, visant à assurer une saine gestion de la ville et de futures transitions nécessaires.

Et voilà que l'on vient nous alerter avec le spectre d'une ville où les résidents se sentiraient en danger ou, pire, où ils seraient réellement exposés à des risques – comme des violences, délits, agressions et j'en passe – dans nos espaces publics.

Dans nos préoccupations actuelles, liées plutôt à l'aménagement du territoire, serions-nous totalement inconscients d'une recrudescence de la violence urbaine, à un point tel que nous devrions envisager une étude approfondie pour évaluer l'ampleur des violences et des délits ?

Un rapide coup d'œil aux statistiques de l'OFS sur la fréquence des infractions dans les villes de Suisse de plus de 30'000 habitants nous montre que Neuchâtel se situe dans la moitié inférieure du classement en ce qui concerne, notamment, la fréquence des infractions avec violence. Cette fréquence est d'ailleurs en légère baisse entre 2023 et 2022.

Nous n'allons pas épiloguer davantage sur les statistiques, puisque les motionnaires n'ont pas pris la peine d'étayer leurs affirmations avec des faits avérés et chiffrés. Mais nous pouvons les rassurer : des données précises existent bel et bien, tant au niveau fédéral, que communal ou cantonal, bien que, selon la personne qui a parlé avant moi, il y ait encore bien du travail pour les compléter.

Loin de nous l'idée de vouloir minimiser l'impact dramatique des agressions qui se produisent sur la voie publique et qui, effectivement, visent en majorité les femmes – jeunes et moins jeunes – et les personnes âgées. Mais nous nous opposons à ce que notre administration soit chargée d'enquêtes et d'analyses que nous jugeons superflues, et ceci pour appuyer l'idée qu'un sentiment d'insécurité croissant nécessiterait du personnel et des moyens supplémentaires pour assurer la sécurité dans l'espace public.

Il s'agit là d'une vision sécuritaire et fliquée de la société qui, selon nous, n'est pas le reflet de la réalité et ne correspond pas aux valeurs que nous voulons défendre. Beaucoup d'autres enjeux environnementaux et sociaux attendent des mesures que nous estimons prioritaires, et qui vont requérir un engagement important de nos forces, aussi bien de la part de l'administration que du Législatif.

Vous l'aurez compris : nous ne soutenons pas cette motion, aussi bien pour des raisons de forme que de fond.

Mme Sarah Pearson Perret, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Je vais être très brève. Si notre groupe voit l'utilité de faire un point de la situation de manière périodique sur la sécurité dans les espaces publics pour identifier les besoins en matière de sécurité, il s'oppose à la motion soumise au vote ce soir.

Notre groupe ne peut se rallier ni à la forme ni au fond de la proposition, qui sous-entend beaucoup de choses et manque d'objectivité. Notre groupe refusera la motion.

M. Marc-Olivier Sauvain, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Par souci d'équité ce soir, le groupe PLR ne s'opposera pas à cette motion. A titre personnel, je note que, depuis le début de la législature, on constate un dépôt à tout-va de motions. Souvent mal formulées et éloignées des prérogatives de notre commune, elles surchargent inutilement l'administration et manquent souvent leur cible.

J'espère que les futures motions auront cette qualité nécessaire à stimuler des débats importants au bénéfice des citoyens et au bien commun de notre commune.

M. Marc-André Bugnon, élu UDC, déclare :

- J'aimerais juste apporter un petit rectificatif. Je consulte le site du BFS de la Confédération concernant les violences domestiques. J'ai entendu – je deviens peut-être sourd avec les années – qu'aucun homme n'avait été tué. Selon le site, en 2023, il y a eu 25 homicides, 14 femmes ont été tuées, 2 hommes ont été tués. Des hommes ont donc quand même été tués. Concernant les violences faites aux enfants : 2 enfants de sexe féminin ont été tués et 3 garçons ont été tués.

Aussi, dire que cela ne touche pas les hommes est un petit peu mensonger.

Mme Manuela Honegger Heller intervient :

- Je précise que les chiffres que j'ai mentionnés sont ceux de l'année en cours recensés par les observatoires de violence domestique en Suisse. Ce ne sont pas des chiffres de l'OFS. Comme l'OFS recense toujours les chiffres de l'année précédente, les chiffres de l'OFS de cette année sur les violences domestiques ne sont pas à disposition.

Ce sont donc bien les chiffres de 2024 : 13 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, et cela vient de l'observatoire des violences domestiques en Suisse.

Si les violences domestiques sont, elles, liées au foyer, mon intervention concernait le harcèlement sexuel et sexiste dans la rue. Il faut bien distinguer les deux objets, comme le font nos politiques publiques en Suisse.

M. Nolan Bongiovanni intervient :

- Les discussions autour de cette motion suscitent chez moi et mes collègues de l'UDC une réelle préoccupation et un sentiment d'inquiétude à l'égard de notre population.

Pour rappel, il ne s'agit ici que d'une étude visant à comprendre l'insécurité dans nos espaces publics, ainsi que le sentiment d'insécurité chez nos concitoyens, en particulier les plus vulnérables. Nous ne citons pas que les jeunes femmes. Refuser même d'examiner cette question, c'est fermer volontairement les yeux sur une réalité que nous avons pourtant la responsabilité de comprendre et d'aborder.

Je pense notamment aux jeunes femmes, aux personnes âgées, et à toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, ressentent une crainte légitime lorsqu'ils marchent dans nos rues. Il ne s'agit pas ici de prôner des mesures répressives immédiates, mais de franchir la première étape nécessaire : comprendre cette réalité, afin de pouvoir ensuite proposer des solutions concrètes et adaptées. Récolter des données, donc.

Il est pourtant surprenant de constater que certains, dans cette salle, qui se revendiquent fréquemment comme les défenseurs des droits des femmes et des personnes vulnérables s'opposent à une motion qui pourrait pourtant réellement changer leur quotidien. Mes collègues qui se trouvent à ma droite, les fameux qui prônent des principes d'égalité et de protection, semblent parfois se retrancher derrière des slogans et des discours idéologiques. Néanmoins, lorsque l'heure est venue de traduire ces idéaux en actions concrètes, les propositions se font rares, voire sont inexistantes.

J'entends déjà certains évoquer le patriarcat et l'importance de l'éducation des hommes dans notre société pour répondre à ces problèmes. Cependant, ce discours ignore souvent la culture patriarcale qui s'est infiltrée ici, importée sur notre sol, et qui continue à véhiculer des conceptions rétrogrades de la femme. Il est curieux que certains choisissent de ne pas aborder ce sujet, alors qu'il constitue une part importante de l'insécurité et des limitations des libertés que subissent certains de nos concitoyens, en particulier les jeunes femmes, mais pas seulement. Ne pas le reconnaître, c'est passer à côté d'une réalité essentielle dans ce débat.

Mais au-delà des débats de fond, que propose-t-on pour améliorer le sort des femmes ainsi que des personnes vulnérables, aujourd'hui dans nos rues ?

Les témoignages sont nombreux. De nombreuses jeunes femmes, des personnes âgées, en particulier, rapportent régulièrement qu'elles se sentent en insécurité dans les espaces publics, et qu'elles sont confrontées à des comportements inacceptables, tels que le harcèlement. Ceux-ci ne sont pas systématiquement recensés dans les statistiques. L'idée était de faire une étude.

Ce ne sont pas des impressions isolées, mais des réalités vécues par beaucoup. Face à ces témoignages, comment justifier que l'on puisse refuser de mener une étude sérieuse pour mieux comprendre l'ampleur de la situation ?

Le point central de cette motion, c'est qu'elle ne demande même pas de prendre des mesures immédiates. Elle ne propose qu'une évaluation, un premier pas pour mieux cerner la réalité avant d'agir. Pourquoi certains semblent-ils craindre ce processus ? Peut-être ont-ils peur de découvrir une réalité qui ne correspond pas à leurs convictions idéologiques ?

Je n'ose croire que ceux qui s'opposent à cette motion le font simplement en raison de son origine politique. Ce serait un manque grave à l'esprit démocratique. J'ose espérer que ceux-ci sont là pour juger des idées sur leur mérite et non sur l'identité de ceux qui les proposent.

Cette motion n'est pas une attaque : elle représente une opportunité de mieux comprendre et protéger nos concitoyens. Refuser de la soutenir aujourd'hui, c'est faire le choix de l'inaction, un choix qui engage notre responsabilité envers celles et ceux que nous prétendons tous défendre.

La parole n'étant plus demandée, la **motion n° 24-305** est soumise au vote et **refusée par 29 voix contre 9 et 1 abstention.**

La séance est levée à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :
Le président, Pierre-Yves Jeannin
La secrétaire, Valérie Nys

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière